



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 101161

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité, pour les enfants souffrant d'infirmité cérébrale, maladie permanente responsable de troubles affectant le mouvement, qui constitue le handicap le plus fréquent en France (1 cas sur 450 naissances), de recourir à des pratiques de soins non conventionnelles en santé pour améliorer leur confort de vie et faire des progrès, qui ne sont pas prises en charge en France. Toutefois, au vu des nombreux témoignages attestant de l'utilité de ces différentes thérapies étrangères, malheureusement très coûteuses pour les petits patients atteints d'IMC, il souhaiterait connaître les axes de recherche en direction de thérapies permettant une amélioration des capacités motrices de ces enfants qui sont développées sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101161

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9898

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)